

Effectif: 24

Président : Monsieur VILLESECHE Secrétariat : Madame POLLIER

QUORUM: 13

Membres absents excusés Messieurs ARTHAUD BERTHE et GARDAN et Mesdames

PROVENT et FLOQUET

Membre absent Madame ESCOFFIER

Membres présents Messieurs VILLESECHE, GRIVA, et NOLIBOIS

Mesdames DETTLING, POLLIER, BARBIER, BOUILLOT, CHEVARIN, KOPAC, ASENCIO, MERITTO, FAUROUX, BIDAL, CARRIOT, MANGEANT, BOURDON, TRACOL et

MANGEANT

Membres présents : 19

Date de la convocation : 18 novembre 2015

I – AFFAIRES GENERALES	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
Le chef d'établissement remercie les membres élus de leur présence et le quorum étant atteint, ouvre le 2ème CA de l'année à 18 h 05 avec 19 personnes.	
1- Approbation du PV du CA du 05 novembre 2015 :	
2 modifications sont apportées :	
 Le 30 novembre au lieu du 30 décembre en première page du procès-verbal Article 1 du Règlement Intérieur du CA : les deux représentants des TOS ont été oubliés. 	
Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	
 2- Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015 : Personne ne demandant la parole, Monsieur le Principal propose de voter l'ordre du jour. 	
Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	



M. le Principal remercie Mme Pollier qui se propose pour être secrétaire de séance.	
Avant de passer aux questions financières, M. Le Principal donne des informations sur 3 points pédagogiques.	



II - Questions pédagogiques	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
- <u>La mise en place de la chartre du conseil de classe</u> : M. le Principal évoque et commente « la charte des conseils de classe », document rappelant les règles de fonctionnement et de déroulement des conseils de classe qui débutent mardi 1 ^{er} décembre. Il précise qu'une réunion préparatoire a eu lieu avec les parents délégués pour leur présenter le document et répondre aux questions.	
- Le conseil écoles / collège : Le 1 ^{er} conseil a eu lieu au collège en présence de M. Ronchail, Inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de la circonscription d'Aix les Bains, présidé par M. Villeseche. M. le Principal évoque le nouveau cycle 3 (CM1-CM2 et 6ème) mis en place avec la réforme du collège et donc la nécessité d'échanger et de collaborer entre les écoles primaires du secteur et le collège. Dès les 10 et 11 décembre, des professeurs des écoles seront présents dans des classes du collège, en immersion, et plus tard dans l'année des professeurs du collège se déplaceront dans les écoles primaires. M. le Principal remercie les professeurs impliqués dans ces échanges. M. Villeseche indique qu'il se déplacera fin mars / début avril dans les écoles du secteur de façon à pouvoir rencontrer les futurs élèves de 6ème et leurs parents.	
- Réforme du collège : M. le Principal explique l'importance de la réforme qui s'applique dès la rentrée scolaire 2016 sur la totalité des niveaux du collège. Un premier après-midi de formation (J1) a eu lieu le vendredi 27 novembre après midi. Les enseignants doivent bénéficier de 8 jours de formation. Les prochaines journées sont prévues en janvier. M. le Principal souligne que les programmes nationaux ont été publiés au BO le 26 novembre 2015.	



<u></u>

adre réservé
l'autorité de
ntrôle

Convention et contrat :

TR / **30.11.15** - Convention avec la ligue de l'enseignement, Fédération des Œuvres Laïques de Savoie

M. le Principal donne la parole à Mme Pollier. Elle précise qu'un partenariat est instauré avec la ligue concernant la formation de délégués élèves. Mme Exertier est intervenue deux demi-journées en novembre avec les délégués de classe (titulaires et suppléants), un livret des délégués a été distribué aux élèves à l'issue de la formation. Deux autres interventions sont prévues en cour d'année de même que le prêt et l'animation d'une exposition sur la mixité durant la semaine banalisée en avril.

Le coût de l'adhésion pour l'année scolaire 2015/2016 est de 69,50 €, et une facture de 450 € sera adressée pour toutes les interventions.

Votants: 19
Pour: 19
Contre:
Abstention:
ADOPTION DE L'ACTE

Pour information – notification de marché public – UGAP Electricité

M. le Principal donne la parole à Mme Dettling qui explique la notification du marché public « UGAP ELECTRICITE », pour la fourniture et l'acheminement d'électricité verte et services associés retenue pour EDF. La convention a été passée avec l'UGAP et validée par les autorités de contrôle (acte TR 39/16.03.15). Après mise en concurrence, le marché a été attribué à l'UGAP le 20 octobre 2015. C'est EDF qui maintenant est titulaire pour le collège du « lot 8 » ELECTRICITE.

Conformément à nos obligations issues de la convention signée avec l'UGAP, M. le Principal va notifier le marché et signer l'acte d'engagement. Le marché subséquent est un marché ordinaire. Il court à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2018.



Présentation du budget 2016, document joint distribué aux membres du C.A.

- M. le Principal rappelle les principes budgétaires pour la réalisation du budget :
- l'annualité : une année civile
- l'unité : un seul document
- l'universalité : pas de contraction ni d'affectation des recettes, sauf ressources spécifiques
- la spécialité : les recettes d'un service ne peuvent être utilisées pour un autre service
- la sincérité : une évaluation au plus juste
- l'équilibre.
- M. le Principal détaille les structures du budget :

Il se compose de 3 services généraux :

AP : activités pédagogiques ALO : administration et logistique

VE : vie de l'élève

et de 2 services spéciaux :

SBN: service des bourses nationales

SRH : service de la restauration et de l'hébergement

M. le Principal explique la méthode pour établir le budget primitif du collège et laisse la parole à Mme Dettling, gestionnaire, pour les détails des choix budgétaires, en commençant par le service de restauration :

Il y a des données que l'on connait et des données que nous ne connaissons pas. Donc dans ce dernier cas, on se base sur les chiffres de 2015 (budget actuel).

Nous disposons de plusieurs sources de financement essentielles :

- Les familles, les commensaux, le foyer socio-éducatif
- Le conseil départemental de la Savoie
- Le conseil régional (subvention mondial des métiers)
- L'état

1 –les familles + les commensaux pour un montant de 112 827.60 € de recettes au SRH,

Ce service s'autofinance avec une prévision de **229 élèves demi- pensionnaires** avec un tarif annuel fixé par le conseil départemental de la Savoie à 448 € soit 3.20 € le repas ; même tarif que l'année précédente.



En effet, depuis 2012 une harmonisation des tarifs de restauration demipensionnaire a été mise en place avec comme objectif un tarif identique pour tous les collèges de Savoie : montant de ce tarif « cible » est de 3.20 €. L'objectif étant qu'à l'horizon 2016, ce tarif soit appliqué dans tous les collèges.

Dès 2015, notre collège a atteint le tarif « cible » fixé par le CD73 ; il n'y a pas de changement de tarifs pour les commensaux et les élèves externes (même tarif qu'en 2015)

PREVISIONS DE RECETTES:

2 DEMI-PENSIONS (32 060 repas)	102 592.00€
1166 repas EXTERNES (4.20 €)	4897.20€
762 repas commensaux indice < 445 (3.20 €)	2438.40€
562 repas commensaux indice > 445 (5 €)	2810.00€
15 repas personnes extérieures (6 €)	90.00€
Prévisions de recettes	112827.60 €
FADPI 21 %	- 23693.80€
Charges fonctionnement 18 %	- 20308.97€
CREDIT NOURRITURE	68824.83 €
34565 repas soit 1.99 € le repas	

Pour répartir ces recettes en dépenses et avoir le crédit nourriture, il faut tout d'abord effectuer 2 prélèvements dont les taux sont déterminés par le Conseil départemental :

21 % pour le fonds d'alimentation départemental de rémunération des personnels = reversement à la collectivité = 23 693.80 €

18 % pour les charges communes soit **20 308.97** € ventilés dans toutes les lignes sauf ALIMENTATION et REVERS FADPI

FOURN.BUREAU	308,97
DIV.MOB.	1500,00
INFIRM.	200,00
ORDURES	1500,00
PRODUITS	4000,00
HABILLEMENT	800,00
CONTRATS	5000,00
ELECT	1500,00
EAU	2000,00
GAZ	2000,00
FUEL	1300,00
AIDE	100,00
G.A.	100,00
	20308,97



Depuis plusieurs années, une partie du SRH était reversée dans le service ALO pour contribuer aux dépenses d'entretien et de viabilisation. (en 2015, 12 994 € sont reversés dans le service ALO pour contribution aux dépenses d'entretien et de viabilisation (pas de compteurs séparés pour le SRH sauf pour l'eau))

Cette année, M. le Principal a décidé de répartir les charges communes dans le SRH sans verser de contribution au service ALO.

2- le Conseil département de la Savoie pour un montant total de 106 607 € (en 2015 : 112 567 €)

La subvention de fonctionnement pour l'année 2016 est de 82 787 € baisse de 2.68 % par rapport à la subvention de 2015 (85 065 €).

Mme Barbier, représentante du CD73, explique cette baisse par le recrutement de 2 techniciens pour remplacer les interventions du CARMI (Etat-rectorat).

Le réseau pédagogique des collèges est désormais pris en charge par le conseil départemental de la Savoie.

Pour le collège cette baisse représente **2278** €, ce qui ne correspond pas aux dépenses pour l'intervention du CARMI en 2015 **soit 835** € ; par contre en 2014 la dépense s'élevait à **1904** €.

Mme Dettling souligne qu'un courrier venant des principaux du bassin Chambéry / Aix Les Bains et des gestionnaires a été adressé au président du conseil départemental de la Savoie pour avoir des précisions.

Mme Barbier répond avoir connaissance de ce courrier.

La dotation de fonctionnement a été répartie entre les services : pour la pédagogie AP = 22 000 € et pour la logistique et la viabilisation ALO : 60 787 €

(permettant d'assurer le fonctionnement courant de l'établissement)

+ Les subventions affectées du conseil départemental :

	2015	2016		
Subvention Patrimoine	7 620 €	7620 €	AL O	petite maintenance du propriétaire
Subvention EPS	16 482 €	13000 € Baisse de 3482 €	AP	Plan ski alpin, le Plan ski nordique, le matériel EPS, les activités EPS prévues en APPN
Mobilier pédagogique	3000 €	3200€	AP	Matériel et mobilier (non reçue à ce jour)
DP3	200€	0	AP	Découverte professionnelle 3 H
Reliquat conseil départemental des jeunes	702.81 €	702.81€	VE	Projet sciences (courrier fait au CD73 pour utiliser cette subvention)



Avec la réforme des collèges, il n'y aura plus de subvention pour la DP3 (car plus de DP3)

3- le Conseil régional Rhône-Alpes

Une subvention est affectée par le conseil Régional, pour le mondial des Métiers à Eurexpo le 4 février 2016 pour **264** € (transport 390 € : 126 € pris sur la subvention de fonctionnement)

Baisse également de la subvention EPS :

Mme Fauroux, professeur d'EPS, regrette de ne pouvoir offrir aux élèves autant d'activités de plein air que l'an dernier du fait de la baisse de cette subvention. Elle souligne que le nombre d'activités proposées permet aux élèves d'accéder à la connaissance de leur environnement et répond au bien « vivre ensemble » et leur apporte une ouverture culturelle.

Mme Barbier, répond que pour le conseil départemental il n'y a pas de baisse aussi considérable. La subvention est liée à l'enquête EPS renseignée par la gestionnaire et l'équipe EPS de la direction départementale des services académiques de la Savoie est présentée lors d'une commission regroupant le conseil départemental, des chefs d'établissements, des gestionnaires, et les représentants des personnels. Cette enquête doit être retournée pour le 18 décembre au rectorat.

Pour le reliquat de subventions pour « le conseil départemental jeunes » de 702.81 €, M. le Principal précise qu'il a reçu un courrier du conseil départemental lui demandant de reverser cette subvention non utilisée. Une réponse a été aussitôt faite en expliquant le projet « Sciences » pour l'utilisation de cette subvention. A ce jour aucun retour, mais M. le Principal a souhaité l'inscrire au budget pour financer son projet. Mme Asencio valide et signale que le projet avait été évoqué l'année passée mais non réalisé par manque de temps.

3 – l'Etat pour les manuels scolaires, carnets de correspondance, droit de reprographie, fonds social et bourses ;

Manuels scolaires	880 €	AP
Carnets correspondance	1806 €	AP
Droits reprographie	520 €	AP
Reliquat Licences numériques	509.24 €	AP
Reliquat TICE équipement	750 €	AP
Reliquat Accompagnement éducatif	740.40 €	VE
Reliquat éducation à la santé et à la	14.82 €	VE
citoyenneté		
Fonds social collégien	570.38 €	VE
Bourses et remise de principe	10 600 €	VE



BOURSES DU COLLEGE

48 élèves Boursiers + 2 dossiers en cours (71 en 2013-2014) au premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016 pour 3110 € (9 800 € prévus au budget primitif)

26 élèves au taux 1 = 84 € annuel (28 € par trimestre) 6 élèves au taux 2 = 231 € annuel (77 € par trimestre) 16 élèves au taux 3 = 360 € annuel (120 € par trimestre)

Remise de principe = 800 € pour les familles de 3 enfants et plus.

Malgré plusieurs relances auprès des familles, on note une baisse importante des demandes de bourses.

Pourtant les familles sont en grandes difficultés.

A ce jour la dotation pour le fonds social n'est pas encore connue. La somme annoncée au budget primitif 2016 est le reliquat de 2015.

Mme Mangeant souligne le faible montant de la ligne « manuels scolaires » de 880 € si le collège doit changer tous les livres suite à la réforme des programmes du collège.

M. le Principal répond que l'incertitude est grande dans ce domaine vu la réforme des collèges et les nouveaux cycles. Ce montant est basé sur l'année 2015.

- 4 **Familles et foyer socio-éducatif du collège** pour la participation aux voyages différents voyages organisés sur l'année scolaire :
 - Sortie à Lyon prévue en Avril (dates à confirmer) tarif 2015 = 1088 €
 - Séjour à Turin les 2 et 3 juin 2016 = 3200 €
 - Voyage en Allemagne du 29 mai au 4 juin 2016 = coût total du voyage 8777.37 €, participation des familles encaissée en 2015 pour un montant de 2325 €
 - Prévision du budget de 7220 € en dépenses et en recettes 400 € du Foyer et 900 € d'une subvention OFAJ, en cours de traitement, le montant alloué peut varier selon le dossier renseigné.
 - Classe de Lac, finalité du projet Sciences en juin 2016 (dates à confirmer) tarif 2015 = 6237.40 €
 - Séjour d'intégration des 6èmes en septembre dans le Beaufortain. Cette activité est prise sur le Plan Montagne du conseil départemental qui prend en charge totalement le transport, 25 % de l'hébergement et 75 € de l'encadrement. Le reste est financé par la participation demandée aux familles, la participation du Foyer socio-éducatif du collège et les crédits de fonctionnement du collège dans AP.



Mme Dettling précise que la budgétisation s'effectue sur la base de l'an dernier et donc sur une estimation qui pourra varier. Des décisions budgétaires modificatives pour vote ou pour information seront faites en temps voulu. Plusieurs budgets ont déjà été votés, notamment pour la participation des familles.

En ce qui concerne le déséquilibre du service ALO (administration et logistique), il s'agit d'écritures comptables pour des opérations spécifiques d'amortissement de matériel dont le montant est supérieur à 800 € HT.

En recettes, apparaît la neutralisation de l'amortissement des opérations spécifiques (OP-SPE - 00NEUT) soit 261.60 €

En dépenses, l'amortissement est la constatation comptable annuelle de la dépréciation des immobilisations, le traitement et l'enregistrement en comptabilité de la valeur des biens de l'établissement.

Les **3701.12** € sont la valeur de l'amortissement des biens de la prévision 2016 (calculé dans le logiciel appelé EGIMMO où se trouvent nos immobilisations). Aucune immobilisation en 2015.

Le déséquilibre entre les recettes et les dépenses est donc la dépréciation sur les amortissements à prendre sur les réserves immobilisées (fonds de roulement) soit **3439.52 €.**

Recettes	+ 261.60 €
Dépenses	-3701.12€
Prélèvement sur fonds	-3439.52 €
roulement (dépréciation)	

Vidéo-projecteur interactif :

M. le Principal annonce l'achat d'un VPI sur fond de roulement dans le cadre « OPC- opérations en capital » :

L'achat d'un vidéo projecteur interactif est prévu dans les opérations en capital car il s'agit d'un bien mobilisable de plus de 800 € H.T. prévision de dépenses 2000 € : la recette sera prise sur le fonds de roulement.

Mme Barbier informe le Conseil d'administration de l'achat de 3 VPI par le conseil départemental de la Savoie pour le collège

M. le Principal et Mme Dettling avaient connaissance de cette démarche mais ne connaissaient pas encore le résultat. Ils remercient vivement Mme Barbier pour son intervention. Les professeurs ont été formés et utilisent quotidiennement les TBI dans le cadre de leurs cours et ceux-ci arrivent malheureusement en fin de vie.

La démarche pour le remplacement de ce matériel onéreux, dont le collège avait été doté il y a environ 5 ans, était engagée depuis le printemps dernier. Le résultat est très satisfaisant. M. le Principal s'est engagé à remplacer un 4^{ème} VPI sur fonds de roulement.

M. le Principal explique dans la partie « activités pédagogiques » le domaine ENSGEN avec la création de codes « activités » fléchés pour les dépenses pédagogiques spécifiques, notamment 00EPI et 00CEC, qui seront nécessaires pour la réforme des collèges.



BUDGET PRIMITIF en déséquilibre du fait :

Rappel de la section de fonctionnement

rapper de la dection de feriodiciment			
	DEPENSES	RECETTES	
Section de	259 939.13 €	256 499.61 €	
fonctionnement			
Résultat prévisionnel		- 3439.52 €	

A prendre sur les réserves immobilisées

Tableau prévisionnel de financement

	DEPENSES	RECETTES
Opération d'investissement	2000 €	
Prélèvement sur fonds de roulement		<mark>2000 €</mark>

M. le Principal annonce que le remplacement du photocopieur en salle des professeurs est prévu le mercredi 16 décembre.

Mme Dettling annonce l'information donnée par M. Maitrehanche, responsable des travaux du CD73 pour notre collège : « les réparations des portes extérieures donnant sur le préau du CDI ainsi que les portes près des toilettes des élèves devraient avoir lieu pendant les vacances de février 2016 » dates à confirmer par l'entreprise.

- M. le Principal et Mme Dettling remercie les représentants du conseil départemental de la Savoie de la prise en charge de ces travaux et de ces investissements pour le bien être et la sécurité des élèves.
- M. le Principal propose au vote l'ensemble du budget primitif ainsi que le prélèvement sur fonds de roulement.

Votants: 19 Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0

ADOPTION DE L'ACTE



III- Questions diverses	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
Pas de questions diverses.	
A 19 h 15, M. le Principal lève la séance.	

La secrétaire de séance Mme Pollier Le Président M. Villeseche